

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 28/07/2026 - B2026/008890 - 2007 B 80205 - 495 204 125 - A DEUX & PLUS -
ENTREPRENDRE

8890

SAS A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

Exercice clos le 31/12/2025

SAS A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

17 AVENUE D'ITALIE
38300 BOURGOIN-JALLIEU

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



SADEC AKELYS

AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SELAS SADEC AKELYS 17, avenue d'Italie Le Transalpin 38300 BOURGOIN-JALLIEU

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Paris - Ile de France

Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège Social : 19 avenue de Messine - 75008 PARIS - Tél. 01 53 53 58 00 - Fax 01 53 53 58 10

Siège administratif : 06 rue du Général Sarrail - 10000 TROYES - Tél. 03 25 80 66 80 - Fax 03 25 80 79 07

SELAS au capital de 4 100 000 Euros - RCS Paris B 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920Z - N° TVA intracommunautaire : FR 41 351 461 694

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(I)						
Frais d'établissement	(II)						
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		190,00		190,00	0,01	190,00	0,01
Fonds commercial		1 000,00		1 000,00	0,07	1 000,00	0,08
Autres immobilisations incorporelles		2 199,95	2 199,95				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels		100 219,00	69 543,15	30 675,85	2,18	31 010,10	2,43
Autres immobilisations corporelles		139 572,83	90 975,55	48 597,28	3,45	27 968,58	2,19
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes							
Immobilisations financières							
Participation							
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés		13 037,75		13 037,75	0,93	12 839,50	1,01
Prêts							
Autres immobilisations financières		9 052,50		9 052,50	0,64	9 112,50	0,71
Total de l'actif immobilisé (III)		265 272,03	162 718,65	102 553,38	7,28	82 120,68	6,43
Stocks et en-cours							
Matières premières et autres approvisionnements		58 243,40		58 243,40	4,14	33 289,06	2,61
En cours de production							
Produits finis							
Marchandises		36 182,17	6 219,10	29 963,07	2,13	37 090,79	2,90
Avances & acomptes versés sur commandes						8 161,30	0,64
Créances							
Créances clients et comptes rattachés		302 157,19	16 868,30	285 288,89	20,26	352 466,72	27,60
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel		14 888,14		14 888,14	1,06	20 906,85	1,64
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		5 002,42		5 002,42	0,36	5 841,94	0,46
. Autres		146 531,49		146 531,49	10,41	154 124,01	12,07
Charges constatées d'avance		2 132,17		2 132,17	0,15	3 650,00	0,29
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
. Actions propres							
. Autres titres							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		763 235,34		763 235,34	54,21	579 308,38	45,37
Total de l'actif circulant (IV)		1 328 372,32	23 087,40	1 305 284,92	92,72	1 194 839,05	93,57
Frais d'émission des emprunts	(V)						

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2025				31/12/2024	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 593 644,35	185 806,05	1 407 838,30	100,00	1 276 959,73	100,00

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

BILAN PASSIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 86 760,00)	86 760,00	81 800,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6,16	6,41
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	4 460,67	3 586,52
Réserves statutaires ou contractuelles	32 342,36	29 311,99
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		-2 577,29
		-0,19
Résultat de l'exercice	35 015,19	8 404,93
	2,49	0,66
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	158 578,22	120 526,15
	11,26	9,44
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS (II)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	44 378,20	160 508,68
	3,15	12,57
Instruments financiers à terme		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184 096,21	181 464,78
Dettes fiscales et sociales	802 260,40	701 513,41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	210 537,47	85 399,27
Produits constatés d'avance	7 987,80	27 547,44
	0,57	2,16
TOTAL DES DETTES (III)	1 249 260,08	1 156 433,58
	88,74	90,56
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
(IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	1 407 838,30	1 276 959,73
	100,00	100,00

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	188 394,86	6,15	171 878,85	6,72	16 516	9,61
Production vendue	2 874 965,29	93,85	2 384 534,05	93,28	490 431	20,57
Montant net du chiffre d'affaires	3 063 360,15	100,00	2 556 412,90	100,00	506 948	19,83
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions	105 129,01	3,43	96 329,00	3,77	8 800	9,14
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 980,00	0,16	43 114,45	1,69	-38 134	-88,44
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 162,98	0,14			4 162	N/S
Autres produits	37 563,91	1,23	1 192,40	0,05	36 371	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	3 215 196,05	104,96	2 697 048,75	105,50	518 148	19,21
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	133 896,48	4,37	76 992,14	3,01	56 904	73,91
Variation de stocks	908,62	0,03	-27 132,66	-1,05	28 040	103,35
Achats de matières premières et autres approvisionnements	436 692,33	14,26	359 368,03	14,06	77 324	21,52
Variation de stocks	-24 954,34	-0,80	3 226,68	0,13	-28 180	-873,52
Autres achats et charges externes (1)	788 210,41	25,73	708 117,82	27,70	80 093	11,31
Impôts, taxes et versements assimilés	36 604,96	1,19	29 479,00	1,15	7 125	24,17
Salaires	1 290 357,45	42,12	1 191 550,73	46,61	98 807	8,29
Cotisations sociales	463 837,05	15,14	351 243,81	13,74	112 594	32,06
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	26 775,96	0,87	23 977,12	0,94	2 798	11,67
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	13 642,12	0,45			13 642	N/S
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	3 836,87	0,13			3 836	N/S
Autres charges	17 562,80	0,57	36 378,20	1,42	-18 816	-51,71
Total des charges d'exploitation (II)	3 187 370,71	104,05	2 753 200,87	107,70	434 170	15,77
(1) Y compris :						
Redevances de crédit-bail mobilier	17 303,33	0,56	16 036,14	0,63	1 267	7,90
Redevances de crédit-bail immobilier						
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	27 825,34	0,91	-56 152,12	-2,19	83 977	149,55
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers :						
De participation (2)			386,50	0,02	-386	-100,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés	7 633,87	0,25	6 237,34	0,24	1 396	22,38
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	7 633,87	0,25	6 623,84	0,26	1 010	15,25
Charges financières :						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)	413,56	0,01			413	N/S

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Différences négatives de change	30,46	0,00		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)	444,02	0,01		
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	7 189,85	0,23	6 623,84	0,26
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	35 015,19	1,14	-49 528,28	-1,93
Produits exceptionnels			60 121,01	2,35
Total des produits exceptionnels (VII)			60 121,01	2,35
Charges exceptionnelles			2 187,80	0,09
Total des charges exceptionnelles (VIII)			2 187,80	0,09
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			57 933,21	2,27
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 222 829,92	105,21	2 763 793,60	108,11
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 187 814,73	104,06	2 755 388,67	107,78
BENEFICE OU PERTE	35 015,19	1,14	8 404,93	0,33
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>	
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 407 838,30 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 35 015,19 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/04/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

L'appréciation de ce nouveau règlement a des effets sur la présentation des comptes d'A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE au niveau notamment :

" Du résultat exceptionnel avec le reclassement dans les autres produits et charges d'exploitation des sommes qui sur les exercices précédents auraient été comptabilisées dans le résultat exceptionnel (abandons de note de frais ou de compte-courant par les entrepreneur.es notamment).

" Des transferts de charges qui sont supprimés. Désormais, les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés au crédit du compte 649, et les indemnités d'assurance au crédit du compte 7587. Par ailleurs, le compte de transferts de charges qui étaient utilisés pour le report des pertes des entrepreneur.es en statut CAPE est remplacé par le compte 758100.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

Pour les entrepreneurs en perte, des abandons de créances sont constatés (à condition d'avoir une créance, note de dépenses non remboursée par exemple). Pour les entrepreneurs concernés, une reconnaissance de dettes, avec clause de « retour à meilleure fortune », a été signée autorisant la compensation de la dette par la créance certaine et liquide que l'entrepreneur détient sur son activité. Le montant abandonné au 31/12/2025 est comptabilisé dans des comptes de produits (758200 et 758300) pour 41 815 euros. » .

Certaines activités de la coopérative ont provisoirement dégagé, à la clôture de cet exercice, des résultats déficitaires. Le mode de gestion spécifique de la coopérative d'activité impliquant qu'aucune perte d'une activité ne soit supportée par la structure, un retraitement comptable est pratiqué pour neutraliser ce déficit.

En conséquence, par dérogation au principe comptable d'indépendance des exercices et pour conserver l'image fidèle des comptes, les résultats déficitaires dont il est fortement probable qu'ils seront récupérés au cours du prochain exercice, sont assimilés à des salaires constatées d'avance et ont été comptabilisés à l'actif du bilan au compte 425100 pour un montant de 14 888 euros par le crédit du compte "perte sur CAPE à reporter" (758100).

Cette étape intervient après les abandons de créance effectués.

La subvention FSE/REGION 2025 a été comptabilisée à hauteur de 85% du montant notifié compte tenu notamment de l'absence de convention signée au 31/12/2025, soit 89 906 euros présents dans le compte 741000.

La subvention FSE/REGION 2024 n'ayant pas été intégralement perçue sur l'exercice 2025, elle reste comptabilisée en créances (compte 441) à hauteur de 56 509 euros. Le règlement devrait intervenir sur l'exercice 2026.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 1 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	1 000		1 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	1 000		1 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 265 272

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 390			3 390
Immobilisations corporelles	198 257	50 907	9 372	239 792
Immobilisations financières	21 952	198	60	22 090
TOTAL	223 599	51 106	9 432	265 272

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 162 719

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 200			2 200
Immobilisations corporelles	139 278	26 776	5 535	160 519
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	141 478	26 776	5 535	162 719

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaire	190	0	190	Non amortiss.
Fonds commercial	1 000	0	1 000	Non amortiss.
Autres immobilisations incorp	2 200	2 200	0	3 ans
Materiel industriel	100 219	69 543	30 676	4 ans
Agencement amenag. constructions	27 701	15 208	12 493	10 ans
Materiel de transport	72 125	44 450	27 675	de 1 à 4 ans
Materiel de bureau et inform.	31 449	24 602	6 847	3 ans
Mobilier	8 297	6 716	1 582	de 10 à 20 ans
TOTAL	243 182	162 719	80 463	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 479 764**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 053		9 053
Actif circulant & charges d'avance	470 711	470 711	
TOTAL	479 764	470 711	9 053

3.4 - Provisions pour dépréciation = 23 087

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours		6 219			6 219
Comptes de tiers	14 425	4 980	7 423		16 868
Comptes financiers					
Total	14 425	11 199	7 423		23 087

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 9 291

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	4 514
Autres créances	
Disponibilités	4 777
TOTAL	9 291

3.6 - Charges constatées d'avance = 2 132

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 86 760

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4090	20,00	81 800
Titres émis ou variation du nominal	248	20,00	4 960
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4338	20,00	86 760

4.2 - Etat des dettes = 1 249 260

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	185 950	185 950		
Fournisseurs	184 096	184 096		
Dettes fiscales & sociales	802 260	802 260		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	68 966	68 966		
Produits constatés d'avance	7 988	7 988		
TOTAL	1 249 260	1 249 260		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 698 687

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 629
Dettes fiscales & sociales	636 368
Autres dettes	54 690
TOTAL	698 687

4.4 - Produits constatés d'avance = 7 988

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 225
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	5 225

6.3 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	4	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	27	
Ouvriers	10	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	41	0

6.4 - Engagements donnés = 53 524

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	53 524
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	53 524

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		30 621		30 621
Montants de l'exercice		17 303		17 303
Sous-total		47 924		47 924

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL (suite)

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		14 469		14 469
Entre 1 et 5 ans		38 355		38 355
A plus de 5 ans				
Sous-total		52 824		52 824

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moins d'un an				
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans		701		701
A plus de 5 ans				
Sous-total		701		701

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		101 449		101 449

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 9 291

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	4 514
Clients - factures a etablr(418100)	4 514
Disponibilités :	4 777
Interets courus a recevoir(518800)	4 777
TOTAL	9 291

8.2 - Charges constatées d'avance = 2 132

Charges constatées d'avance	Montant
Assurance d'avance(486616)	1 180
Frais déplacements d'avance(486625)	952
TOTAL	2 132

8.3 - Charges à payer = 698 687

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	7 629
Frss factures non parvenus(408102)	7 629
Dettes fiscales et sociales :	636 368
Dettes prov. pour conges a pay(428200)	80 040
Salaires a payer(428600)	286 442
Interessement a payer(428610)	94 295
Remuneration a reporter(428620)	46 551
Charge sociales / c.payes(438200)	24 216
Charges / salaires a payer(438600)	91 275
Taxe formation a payer(438620)	375
Adessat(438621)	175
Taxe apprentissage a payer(438630)	2 459
Csg et forfait social sur interesse(438660)	10 129
Taxe sur le salaires a payer(448100)	410
Autres dettes :	54 690
TOTAL	698 687

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE (suite)**8.4 - Produits constatés d'avance = 7 988**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatees d'avance(487000)	7 988
TOTAL	7 988

A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE
SCOP SAS à capital variable
17, avenue d'Italie – Le Transalpin
38300 BOURGOIN JALLIEU
RCS Vienne 495 204 125 00027

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 juin 2026
sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf juin à neuf heures, les associés de la société A Deux et Plus Entreprendre, société coopérative et participative, SAS, à capital variable, se sont réunis au Golf Public des 3 Vallons – Le Rival 38080 L'ISLE D'ABEAU sur convocation régulière de la présidence faite conformément à la loi et aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent en entrant en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire d'autres associés. Les pouvoirs des associés représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Madame Sylvie MERG préside la séance en sa qualité de présidente de la société.

La présidence de séance constate que la feuille de présence fait ressortir que les associés présents ou, le cas échéant, représentés, possèdent 2 802 parts sociales auxquelles sont rattachés 26 voix, sur un total de 4 338 parts sociales auxquelles sont rattachées 36 voix.

Les conditions de quorum nécessaires à l'adoption à la majorité simple de chacune des résolutions figurant à l'ordre du jour étant réunies, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

M. François PICCON - Commissaire aux comptes FinAlpes, commissaire aux comptes titulaire de la société, a été régulièrement informée de la présente consultation et est également présent à l'assemblée.

Assistent en outre à l'assemblée :

- M. Sylvain DE BONI – Représentant Cabinet comptable SADEC
- Les salariés candidat au sociétariat :

La présidence de séance rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Puis la présidente rappelle l'ordre du jour, à savoir :

Assemblée Générale Ordinaire :

- Admission d'associés/ et perte de la qualité d'associé depuis la clôture du 31/12/2025
- Audition du rapport d'activité de la Présidence sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
- Audition du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes
- Audition du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions article L 227-10
- Audition du rapport de révision coopérative
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 et quitus à la présidence
- Affectation du résultat
- Calcul de la valeur de remboursement des parts sociales
- Remboursement Capital associés (Départ lors de la précédente AG)
- Renouvellement et Election des administrateurs
- Démission et Election de la présidence
- Renouvellement, nomination et Election de la direction.
- Actions nécessaires à l'accompagnement individuel et collectif des entrepreneurs salariés et les Ressources à affecter à cet effet
- Détermination des assiettes, des taux et des montants de la contribution coopérative
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités
- Questions diverses.

UN SN

Puis, la présidence de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée générale :

- Récépissé des envois des convocations
- Registre des Assemblées Générales tenu à jour jusqu'à la présente assemblée
- Documents comptables concernant l'exercice clos le 31/12/2025
- Rapport d'activité de la présidence.
- Rapport spécial et rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes
- Projet de résolutions.

La présidence de séance déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires et les dispositions statutaires ont été adressés ou tenus à la disposition des associés, au siège social, dans les délais prescrits.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

La présidence de séance déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la présidence de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1^{ère} RESOLUTION – Admission d'associé-e-s

Après avoir entendu le rapport d'activité de la présidence, l'assemblée des associés réunie en sa forme ordinaire décide, en application de l'article 15.1 des statuts l'admission comme associées de

BELLONI Amandine	1 part	20 €
BOURNET Géraud	5 parts	100 €
ELIA Catherine	5 parts	100 €
GALY Sébastien	5 parts	100 €
JARDIN Marilyn	1 part	20 €
LAURENT Laetitia	1 part	20 €
MARCELINO-RENARD Anne-Hélène	1 part	20 €

L'assemblée invite Mme BELLONI Amandine, M. BOURNET Géraud, Mme ELIA Catherine, M. GALY Sébastien, Mme JARDIN Marylin, Mme LAURENT Laetitia et Mme MARCELION RENARD Anne-Hélène à signer la feuille de présence et à prendre part au vote dès la prochaine résolution.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (26 voix)
(26 associés présents ou représentés sur 36 associés.)*

2^{ème} RESOLUTION – Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE, après avoir entendu le rapport d'activité du conseil d'administration et le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes approuve, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, les dits rapports dans leur ensemble ainsi que les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2025, le bilan et le montant des dépenses et charges non déductibles visées par l'article 224 quater du CGI.

Elle prend également acte de la lecture du rapport annuel de révision coopérative.
Elle donne en outre quitus à la présidence de sa gestion pour le dit exercice.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (34 voix)
(34 associés présents ou représentés sur 43 associés.)*

Sn vt

3^{ème} RESOLUTION – Affectation du résultat

L'assemblée générale décide, conformément aux dispositions statutaires, de répartir ainsi qu'il suit le résultat net de l'exercice social clos le 31/12/2025 s'élevant à 35 015,19 € :

<u>Montant du bénéfice répartisable</u>	<u>35 015,19 €</u>	
• 15 % à la réserve légale		soit 5 252,28 €
• 51.67 % à la réserve statutaire dite fonds de développement		soit 18 092,35 €
• 33,33% % à la part travail affectée à la réserve spéciale de participation		soit 11 670,56 €

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%
Clos en 2022	Pas de dividendes
Clos en 2023	Pas de dividendes
Clos en 2024	Pas de dividendes

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (34 voix)
(34 associés présents ou représentés sur 43 associés.)*

4^{ème} RESOLUTION - Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE prend acte de la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes concernant les conventions passées dans la cadre de l'article L. 227-10 du nouveau Code de Commerce et approuvent les conclusions dudit rapport.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (34 voix)
(34 associés présents ou représentés sur 43 associés.)*

5^{ème} RESOLUTION – Valeur de remboursement de la part sociale et décision de remboursement des associés sortants

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de présidence et compte tenu de la situation nette de la société après imputation des pertes conformément aux dispositions statutaires, constate que la valeur de remboursement de la part sociale de l'exercice clos le 31/12/2025 s'établit à 20€.

CORNAZ Sandra	PERTE Qualité associé	Départ 31/12/2025	(Capital 540 €)
MERLIN Caroline	PERTE Qualité associé	Départ 30/06/2025	(Capital 3 020 €)
DUMOULIN Franck	PERTE Qualité associé	Départ 31/05/2025	(Capital 3 160 €)

L'assemblée décide de procéder au remboursement de ces associés immédiatement.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (34 voix)
(34 associés présents ou représentés sur 43 associés.)*

6^{ème} RESOLUTION – Renouvellement de membre du conseil d'administration et Nomination de deux nouveaux administrateurs.

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de :

- M. Simon CADOT, domicilié – Impasse du Pré Brandon - 01470 BENONCES
- Mme Sylvie MERG , domiciliée – 307 B chemin de la Creuse 38890 SALAGNON

Ont été tiré au sort comme administrateurs sortants,

un SN

SN VII

Mesdames Véronique AUBERT, Sylvie MERG et Karine REY acceptent ces fonctions de Directrice Générale et déclarent n'être frappées d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi.

Cette résolution, mise aux voix à bulletin secret :

Concernant Mme Véronique AUBERT

Pour : 33 voix Contre : 0. Voix Abstention : 1 voix

(34 associés présents ou représentés sur 43 associés.)

Concernant Mme Sylvie MERG

Pour : 34 voix Contre : 0. Voix Abstention : 0 voix

(34 associés présents ou représentés sur 43 associés.)

Concernant Mme Karine REY

Pour : 34 voix Contre : 0. Voix Abstention : 0 voix

(34 associés présents ou représentés sur 43 associés.)

Cette résolution est adoptée.

9^{ème} RESOLUTION – Actions d'accompagnement et services mutualisés

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE, en application de l'article 19 des statuts, approuve les actions nécessaires à l'accompagnement individuel et collectif des entrepreneurs définies comme :

- la mutualisation de la structure juridique ;
- la gestion administrative, comptable, financière, sociale, fiscale de l'activité ;
- la gestion du statut social de l'entrepreneur ;
- l'appui au développement de l'activité ;
- la mise en réseau des entrepreneurs.

La nature des services est différenciée selon le statut de l'entrepreneur.

L'assemblée générale, en application de l'article 19 des statuts décide que les ressources humaines affectées aux services mutualisés et d'appui à l'activité des entrepreneurs sont constituées :

- de deux personnes dédiées à l'accompagnement et à la gestion de la coopérative et des comptes des entrepreneurs
- d'une personne dédiée à l'administration

L'assemblée générale, en application de l'article 19 des statuts décide que les ressources matérielles affectées aux services mutualisés et d'appui à l'activité des entrepreneurs sont constituées d'un local

- adapté aux besoins de l'administration et de la gestion des activités des entrepreneurs, équipé du matériel et du mobilier nécessaire ;
- permettant l'accueil des porteurs de projet ;
- donnant accès aux entrepreneurs aux bureaux, salles de réunion et matériels bureautiques et de communication.

Par ailleurs la coopérative est dotée d'un outil de gestion (LOUTY) accessible via internet par l'ensemble des entrepreneurs.

L'assemblée générale, en application de l'article 19 des statuts décide que les ressources financières affectées aux services mutualisés et d'appui à l'activité des entrepreneurs sont constituées par la contribution mutuelle de gestion, dont les modalités de calcul sont précisées par la résolution suivante.

W SN

- le mécanisme de répartition des charges mutualisées est le suivant :

- 20 € par mois au titre de la mutualisation de la couverture en Responsabilité Civile Professionnelle pour les activités hors BTP et
- 40 € par mois RCP Décennale par mois pour les activités BTP + 1,5 % du CA HT
- Cotisation accident du travail selon taux en vigueur sur la rémunération brute au titre de la (selon la nature du contrat CAPE ou CESA)

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (34 voix)
(34 associés présents ou représentés sur 43 associés.)*

10ème RESOLUTION – Contribution coopérative

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE, en application de l'article 20 des statuts, décide que la contribution mutuelle de gestion est calculée chaque mois sur le montant des produits HT de l'activité, définie comme la facturation H.T. effectuée auprès des clients

Total du chiffre d'affaire H.T. annuel facturé	Contribution Coopérative
De 0 à 75 000 €	10 %
De 75 001 à 125 000 €	8 %
De 125 001 à 150 000 €	7 %
A partir de 150 001 €	6 %
Contribution Coopérative minimum de 40 € mensuel par prélèvement automatique	

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (34 voix)
(34 associés présents ou représentés sur 43 associés.)*

11ème RESOLUTION – Conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle et conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi n°78-763 du 19 juillet 1978, constate que la Société comporte plus de vingt associés.

Suite à l'AGE du 8 décembre 2022, l'assemblée générale a constaté qu'aucun associé ne s'est porté candidat aux élections des membres du conseil de surveillance.

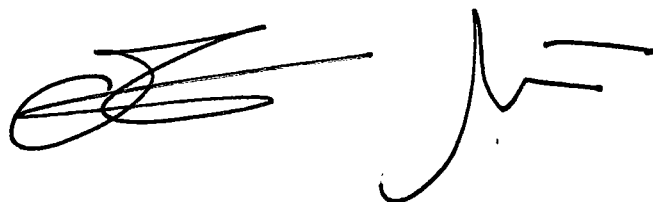
*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (34 voix)
(34 associés présents ou représentés sur 43 associés.)*

12ème RESOLUTION - Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes de la présente assemblée générale.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (34 voix)
(34 associés présents ou représentés sur 43 associés.)*

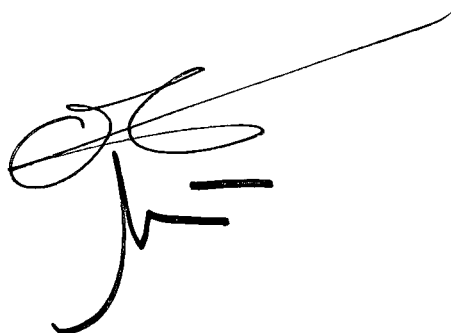
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 55 et il est dressé le présent procès-verbal signé par le Président.



**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE
31/12/2025**

A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE



A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE

17 avenue d'Italie

38300 Bourgoin-Jallieu

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025**

A l'Assemblée Générale de la SCOP A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SCOP A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de réglementation comptable décrit dans le paragraphe « Changement de réglementation comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidences de la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne le suivi des résultats analytiques des activités de chaque entrepreneur salarié et sous statut CAPE au sein de la coopérative d'activité et d'emploi.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il

estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poisy, le 01/06/2026

Pour FinAlpes
Commissaire aux Comptes

François PICCON
Commissaire aux Comptes

Signé par François Piccon
Le 1 juin 2026

Bilan ANC2022-06

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	190,00		190,00	190,00	
Fonds commercial	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
Autres immobilisations incorporelles	2 199,95	2 199,95			
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	100 219,00	69 543,15	30 675,85	31 010,10	- 334
Autres immobilisations corporelles	139 572,83	90 975,55	48 597,28	27 968,58	20 629
Immob. corpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Participation					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	13 037,75		13 037,75	12 839,50	198
Prêts					
Autres immobilisations financières	9 052,50		9 052,50	9 112,50	- 60
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	265 272,03	162 718,65	102 553,38	82 120,68	20 433
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements	58 243,40		58 243,40	33 289,06	24 954
En cours de production					
Produits finis					
Marchandises	36 182,17	6 219,10	29 963,07	37 090,79	- 7 128
Avances et acomptes versés sur commandes				8 161,30	- 8 161
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	302 157,19	16 868,30	285 288,89	352 466,72	- 67 178
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	14 888,14		14 888,14	20 906,85	- 6 019
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 002,42		5 002,42	5 841,94	- 840
. Autres	146 531,49		146 531,49	154 124,01	- 7 593
Charges constatées d'avance	2 132,17		2 132,17	3 650,00	- 1 518
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
. Actions propres					
. Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	763 235,34		763 235,34	579 308,38	183 927

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	1 328 372,32	23 087,40	1 305 284,92	1 194 839,05	110 446
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation actif (VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V +VI +VII)	1 593 644,35	185 806,05	1 407 838,30	1 276 959,73	130 879

Bilan ANC2022-06 (suite)

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 86 760,00)	86 760,00	81 800,00	4 960
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale	4 460,67	3 586,52	874
Réserves statutaires ou contractuelles	32 342,36	29 311,99	3 030
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-2 577,29	2 577
Résultat de l'exercice	35 015,19	8 404,93	26 610
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	158 578,22	120 526,15	38 052
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	44 378,20	160 508,68	- 116 130
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184 096,21	181 464,78	2 631
Dettes fiscales et sociales	802 260,40	701 513,41	100 747
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	210 537,47	85 399,27	125 138
Produits constatés d'avance	7 987,80	27 547,44	- 19 560
TOTAL DES DETTES (III)	1 249 260,08	1 156 433,58	92 827
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	1 407 838,30	1 276 959,73	130 879

Compte de résultat ANC2022-06

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	188 394,86	171 878,85	16 516	9,61
Production vendue	2 874 965,29	2 384 534,05	490 431	20,57
Montant net du chiffre d'affaires	3 063 360,15	2 556 412,90	506 947	19,83
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions	105 129,01	96 329,00	8 800	9,14
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 980,00	43 114,45	- 38 134	-88,45
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 162,98		4 163	N/S
Autres produits	37 563,91	1 192,40	36 372	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	3 215 196,05	2 697 048,75	518 147	19,21
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	133 896,48	76 992,14	56 904	73,91
Variation de stocks	908,62	-27 132,66	28 041	103,35
Achats de matières premières et autres approvisionnements	436 692,33	359 368,03	77 324	21,52
Variation de stocks	-24 954,34	3 226,68	- 28 181	-873,38
Autres achats et charges externes (1)	788 210,41	708 117,82	80 093	11,31
Impôts, taxes et versements assimilés	36 604,96	29 479,00	7 126	24,17
Salaires	1 314 903,99	1 208 544,74	106 359	8,80
Cotisations sociales	439 290,51	334 249,80	105 041	31,43
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	26 775,96	23 977,12	2 799	11,67
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	13 642,12		13 642	N/S
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles	3 836,87		3 837	N/S
Autres charges	17 562,80	36 378,20	- 18 815	-51,72
Total des charges d'exploitation (II)	3 187 370,71	2 753 200,87	434 170	15,77
(1) Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier	17 303,33	16 036,14	1 267	7,90
Redevances de crédit-bail immobilier				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	27 825,34	-56 152,12	83 977	149,55
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)		386,50	- 387	-100
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés	7 633,87	6 237,34	1 397	22,39
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	7 633,87	6 623,84	1 010	15,25

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Charges financières :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	413,56		414	N/S
Différences négatives de change	30,46		30	N/S
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (VI)	444,02		444	N/S
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	7 189,85	6 623,84	566	8,55
3.RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	35 015,19	-49 528,28	84 543	170,70

Compte de résultat ANC2022-06 (suite)

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels		60 121,01	- 60 121	-100
Total des produits exceptionnels (VII)		60 121,01	- 60 121	-100
Charges exceptionnelles		2 187,80	- 2 188	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)		2 187,80	- 2 188	-100
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		57 933,21	- 57 933	-100
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 222 829,92	2 763 793,60	459 036	16,61
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	3 187 814,73	2 755 388,67	432 426	15,69
BENEFICE OU PERTE	35 015,19	8 404,93	26 610	316,60
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				

Annexes ANC2022 06

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 407 838,30 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 35 015,19 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/04/2026 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

L'appréciation de ce nouveau règlement a des effets sur la présentation des comptes d' A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE au niveau notamment :

" Du résultat exceptionnel avec le reclassement dans les autres produits et charges d'exploitation des sommes qui sur les exercices précédents auraient été comptabilisées dans le résultat exceptionnel (abandons de note de frais ou de compte-courant par les entrepreneur.es notamment).

" Des transferts de charges qui sont supprimés. Désormais, les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés au crédit du compte 649, et les indemnités d'assurance au crédit du compte 7587. Par ailleurs, le compte de transferts de charges qui étaient utilisés pour le report des pertes des entrepreneur.es en statut CAPE est remplacé par le compte 758100.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Pour les entrepreneurs en perte, des abandons de créances sont constatés (à condition d'avoir une créance, note de dépenses non remboursée par exemple). Pour les entrepreneurs concernés, une reconnaissance de dettes, avec clause de « retour à meilleure fortune », a été signée autorisant la compensation de la dette par la créance certaine et liquide que l'entrepreneur détient sur son activité. Le montant abandonné au 31/12/2025 est comptabilisé dans des comptes de produits (758200 et 758300) pour 41 815 euros. » .

Certaines activités de la coopérative ont provisoirement dégagé, à la clôture de cet exercice, des résultats déficitaires. Le mode de gestion spécifique de la coopérative d'activité impliquant qu'aucune perte d'une activité ne soit supportée par la structure, un retraitement comptable est pratiqué pour neutraliser ce déficit.

En conséquence, par dérogation au principe comptable d'indépendance des exercices et pour conserver l'image fidèle des comptes, les résultats déficitaires dont il est fortement probable qu'ils seront récupérés au cours du prochain exercice, sont assimilés à des salaires constatées d'avance et ont été comptabilisés à l'actif du bilan au compte 425100 pour un montant de 14 888 euros par le crédit du compte "perte sur CAPE à reporter" (758100).

Cette étape intervient après les abandons de créance effectués.

La subvention FSE/REGION 2025 a été comptabilisée à hauteur de 85% du montant notifié compte tenu notamment de l'absence de convention signée au 31/12/2025, soit 89 906 euros présents dans le compte 741000.

La subvention FSE/REGION 2024 n'ayant pas été intégralement perçue sur l'exercice 2025, elle reste comptabilisée en créances (compte 441) à hauteur de 56 509 euros. Le règlement devrait intervenir sur l'exercice 2026.

Annexes ANC2022 06 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Fonds commercial (hors droit au bail) = 1 000**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	1 000		1 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	1 000		1 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 265 272

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 390			3 390
Immobilisations corporelles	198 257	50 907	9 372	239 792
Immobilisations financières	21 952	198	60	22 090
TOTAL	223 599	51 106	9 432	265 272

Amortissements et provisions d'actif = 162 719

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 200			2 200
Immobilisations corporelles	139 278	26 776	5 535	160 519
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	141 478	26 776	5 535	162 719

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaire	190	0	190	Non amortiss.
Fonds commercial	1 000	0	1 000	Non amortiss.
Autres immobilisations incorp	2 200	2 200	0	3 ans
Matériel industriel	100 219	69 543	30 676	4 ans
Agencement amenag. constructions	27 701	15 208	12 493	10 ans
Matériel de transport	72 125	44 450	27 675	de 1 à 4 ans
Matériel de bureau et inform.	31 449	24 602	6 847	3 ans
Mobilier	8 297	6 716	1 582	de 10 à 20 ans
TOTAL	243 182	162 719	80 463	

Etat des créances = 479 764

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 053		9 053
Actif circulant & charges d'avance	470 711	470 711	
TOTAL	479 764	470 711	9 053

Provisions pour dépréciation = 23 087

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours		6 219			6 219
Comptes de tiers	14 425	4 980	7 423		16 868
Comptes financiers					
TOTAL	14 425	11 199	7 423		23 087

Produits à recevoir par postes du bilan = 9 291

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	4 514
Autres créances	
Disponibilités	4 777
TOTAL	9 291

Charges constatées d'avance = 2 132

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes ANC2022 06 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 86 760**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4090	20,00	81 800
Titres émis	248	20,00	4 960
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4338	20,00	86 760

Etat des dettes = 1 249 260

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	185 950	185 950		
Fournisseurs	184 096	184 096		
Dettes fiscales & sociales	802 260	802 260		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	68 966	68 966		
Produits constatés d'avance	7 988	7 988		
TOTAL	1 249 260	1 249 260		

Charges à payer par postes du bilan = 698 687

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 629
Dettes fiscales & sociales	636 368
Autres dettes	54 690
TOTAL	698 687

Produits constatés d'avance = 7 988

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes ANC2022 06 (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 225
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	5 225

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	4	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	27	
Ouvriers	10	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	41	0

Engagements donnés = 53 524

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	53 524
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	53 524

Annexes ANC2022 06 (suite)**Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours**

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		30 621		30 621
Montants de l'exercice		17 303		17 303
Sous-total		47 924		47 924

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		14 469		14 469
Entre 1 et 5 ans		38 355		38 355
A plus de 5 ans				
Sous-total		52 824		52 824

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans		701		701
A plus de 5 ans				
Sous-total		701		701

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		101 449		101 449

Annexes ANC2022 06 (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 9 291

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients - factures a etablir(418100)	4 514
TOTAL	4 514

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Interets courus a recevoir(518800)	4 777
TOTAL	4 777

Charges constatées d'avance = 2 132

Charges constatées d'avance	Montant
Assurance d'avance(486616)	1 180
Frais déplacements d'avance(486625)	952
TOTAL	2 132

Charges à payer = 698 687

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frsr factures non parvenus(408102)	7 629
TOTAL	7 629

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. pour congés a pay(428200)	80 040
Salaires a payer(428600)	286 442
Interessement a payer(428610)	94 295
Remuneration a reporter(428620)	46 551
Charge sociales / c.payes(438200)	24 216
Charges / salaires a payer(438600)	91 275
Taxe formation a payer(438620)	375
Adessat(438621)	175
Taxe apprentissage a payer(438630)	2 459
Csg et forfait social sur interesse(438660)	10 129
Taxe sur le salaires a payer(448100)	410
TOTAL	636 368

Autres dettes	Montant
TOTAL	54 690

Produits constatés d'avance = 7 988

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatees d'avance(487000)	7 988
TOTAL	7 988

